

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès  
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 juin 2017

ELABORATION DU  
SCHEMA  
REGIONAL  
D'AMENAGEMENT  
DURABLE DES  
TERRITOIRES  
(SRADDET)

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt heures,  
le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps à la Communauté de communes du  
Genevois sous la présidence de  
Monsieur Jean DENAIS, Président,

CONTRIBUTION DU  
POLE  
METROPOLITAIN

Convocation du : 22 juin 2017

Secrétaire de séance : Antoine VIELLIARD

Membres présents : 25

N° CS2017-58

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 43  
Nombre de délégués  
Présents : 25  
Pouvoirs : 2

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel  
DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND –  
M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON –  
M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel  
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS –  
M. Pierre FILLON - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean  
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc  
MENEGHETTI – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Christian  
DUPESSEY – M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de  
M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-François OBEZ,  
suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle  
HENNIQUAU, suppléante de M. Etienne BLANC –  
M. François DEVILLE, suppléant de M. Dominique  
BONAZZI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de  
M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette  
MOUREAUX, suppléante de M. Régis PETIT

• Délégués représentés :

M. Guillaume MATHELIER donne pouvoir à M. Gabriel  
DOUBLET – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre  
FILLON

SOUS-PREFECTURE  
ST-JULIEN EN GENEVOIS

12 JUL. 2017

ARRIVÉE

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL –  
M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER –  
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –  
M. Etienne BLANC – Mme Astrid BAUD-ROCHE –  
M. Dominique BONAZZI – M. Claude MANILLIER –  
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY –  
M. Christian PERRIOT – M. Joseph DEAGE – M. Michel  
MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI  
– M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin  
GAILLARD – M. Sébastien MAURE – M. Christophe  
MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT –  
M. Louis FAVRE

ELABORATION DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT  
DURABLE DES TERRITOIRES (SRADDET) - CONTRIBUTION  
DU POLE METROPOLITAIN

La Région Auvergne-Rhône-Alpes organise la première phase de concertation autour de l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Pour les collectivités de l'Ain, la réunion a eu lieu le mardi 06 juin de 13h30 à 18h à Bourg-en-Bresse. Pour les collectivités de Haute-Savoie, la réunion a eu lieu le vendredi 23 juin de 13h30 à 18h à Archamps.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite bâtir son SRADDET à partir des remontées de terrain. Aussi, le Pôle métropolitain effectue une première contribution afin de porter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les spécificités et les projets du Genevois français. Cette contribution est également l'occasion de présenter les attentes des territoires sur les actions de la Région.

Créé par la Loi NOTRe, le SRADDET est un schéma stratégique et transversal, qui recouvre les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. Document intégrateur par excellence à l'échelle de la Région, il reprend notamment le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Ainsi, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Climat-Energie Territoriaux (PCAET), les Plans de Déplacements Urbains (PDU) et les chartes de parcs naturels régionaux « prennent en compte » les objectifs et sont « compatibles » avec les règles générales du SRADDET. Une fois le SRADDET approuvé, les documents auxquels il est opposable devront être mis en compatibilité lors de leur prochaine révision.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite contribuer de manière constructive tout au long du processus d'élaboration du Schéma régional.

Pour cette première contribution, l'objectif est de mettre en lumière un certain nombre d'enjeux, de démarches et documents cadres du Grand Genève ou du Pôle métropolitain, qui pourraient être intégrés dans le SRADDET :

- le projet politique de l'InterSCOT,
- l'armature urbaine du Grand Genève,
- les opérations urbaines d'envergure portées par les collectivités membres du Pôle métropolitain,

- la question des équipements publics,
- le Schéma métropolitain de la mobilité,
- le développement des projets de transports en commun et des modes doux,
- le développement des services à la mobilité,
- la transition énergétique (TEPOS et Assises Européennes de l'Energie)
- la trame verte et bleue et les contrats verts et bleus
- l'agriculture pour la trame jaune et le projet de Plan alimentaire territorial « Nos produits dans nos assiettes »,
- la stratégie éco-cité du Grand Genève français,
- l'armature économique de l'InterSCOT,
- l'enseignement supérieur.

Le projet de contribution est annexé au présent projet de délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la première contribution du Pôle métropolitain du Genevois français à l'élaboration du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ci-annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à transmettre ladite contribution à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le **11 JUIL. 2017**

Publié ou notifié le **11 JUIL. 2017**

Le Président,  
Jean DENAIS





SOUS-PREFECTURE  
ST-JULIEN EN GÉNEVOIS

12 JUL. 2017

ARRIVÉE

Note interne

Ambilly, le 20/06/2017

De l'équipe Pôle Métropolitain

Aux membres du Comité  
syndical du Pôle Métropolitain

**Objet : Contribution du Pôle métropolitain au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET)**

Mesdames, Messieurs,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes organise la première phase de concertation autour de l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Pour les collectivités de l'Ain, la réunion a eu lieu le mardi 06 juin de 13h30 à 18h à Bourg-en-Bresse. Pour les collectivités de Haute-Savoie, la réunion a eu lieu le vendredi 23 juin de 13h30 à 18h à Archamps.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaiterait bâtir son SRADDET à partir des remontées de terrain. Aussi, le Pôle métropolitain pourrait effectuer une contribution lors de la réunion du 23 juin 2017, afin de porter auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les spécificités et les projets du Genevois français. Cette contribution est également l'occasion de présenter les attentes du territoire sur les actions de la Région.

Nous vous proposons donc les éléments de contribution qui suivent :

## **1 Préambule**

Créé par la Loi NOTRe, Le SRADDET est un schéma stratégique et transversal, qui recouvre les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. Document intégrateur par excellence à l'échelle de la Région, il reprend notamment le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports, ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Les SCOT, les plans climat-énergie territoriaux, les plans de déplacements urbains et les chartes de parcs naturels régionaux « **prennent en compte** » les objectifs et sont « **compatibles** » avec les règles générales du SRADDET. Une fois le SRADDET approuvé, les documents auxquels il est opposable devront être mis en compatibilité lors de leur prochaine révision.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes prévoit d'adopter son SRADDET en juillet 2019.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Genevois français souhaite contribuer de manière constructive tout au long du processus d'élaboration du Schéma régional.

## Table des matières

1	Préambule .....	1
2	Le Genevois français au sein du Grand Genève .....	2
2.1	Le Grand Genève, métropole transfrontalière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes .....	2
2.2	Le Genevois français, territoire support d'un fort dynamisme .....	3
2.3	La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain .....	4
2.3.1	Mieux prendre en compte la réalité métropolitaine du Genevois français .....	4
2.3.2	Faire ensemble, ce que l'on ne peut faire seul .....	4
3	Aménagement du territoire : Le projet politique de l'InterSCOT du Genevois français .....	5
4	Armature du territoire, opérations urbaines et équipements .....	5
4.1	L'armature urbaine issue du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 .....	6
4.2	Opérations urbaines d'envergure, exemplaires .....	7
4.3	Les équipements publics .....	8
5	Mobilité : un schéma métropolitain de la mobilité en cours de finalisation, qui débouchera sur un plan d'actions 2017-2020 .....	8
5.1	Schéma métropolitain de mobilité du Genevois français et plan d'actions .....	9
5.2	Réaliser les projets de transports en commun et modes doux pour le Grand Genève .....	10
5.3	Développer des services à la mobilité dans le Genevois français et à l'échelle transfrontalière .....	12
6	Environnement et transition énergétique .....	12
6.1	Territoire TEPOS et Assises Européennes de l'Energie .....	12
6.1.1	Initier des changements autour d'actions fédératrices : .....	13
6.2	Trame verte et bleue : cohérence écologique et contrats .....	14
7	L'agriculture : trame jaune et Plan alimentaire territorial « nos produits dans nos assiettes » .....	15
8	Stratégie et armature économique, enseignement supérieur .....	16
8.1	Une stratégie pour renforcer l'attractivité économique du Genevois français .....	16
8.2	Armature économique de l'InterSCOT .....	17
8.3	Enseignement supérieur .....	18

## **2 Le Genevois français au sein du Grand Genève**

### **2.1 Le Grand Genève, métropole transfrontalière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Le Grand Genève est la **2ème agglomération de Suisse**, derrière Zurich, **et, la 2ème agglomération d'Auvergne – Rhône-Alpes**, derrière Lyon.

Il compte **près d'1 million d'habitants, pour 551 000 emplois et 42 000 entreprises.**

Le Grand Genève connaît un rythme de croissance exceptionnel avec un taux de croissance annuel moyen de près de 1,6% (2,1% pour le Genevois français, soit + 10 000 habitants par an depuis 10

ans, soit le territoire le plus dynamique de France). Sur les 10 dernières années, il est supérieur à celui de Zurich (1,35%), à celui de la Métropole de Lyon (0,98%) et à celui de Berne (0,57%) ou de Grenoble (0,56%). A titre de comparaison, le taux de croissance démographique annuel moyen de la France est de +0,5% et celui de l'Union Européenne de + 0,2% sur la même période.

A l'échelle de l'agglomération, la progression de l'emploi est également forte : + 23% d'emplois en 15 ans (1990 – 2014). Notons quelques exemples du dynamisme économique : la très forte densité d'Organisations Internationales (29) et d'Organisations non Gouvernementales. Près de 30 000 permanents du secteur public international travaillent à Genève. En 2016, l'Aéroport International de Genève comptait plus de 15 millions de passagers, près de 2 fois plus que l'Aéroport de Lyon.

Ce dynamisme économique conjugué à la qualité du cadre de vie entre lac et montagnes font du Grand Genève une agglomération en cours de métropolisation.

Le Grand Genève est également marqué par un sous équipement en matière d'offre de transports publics, d'équipements ou de services, et des défis forts en matière de qualité de l'air et de transition énergétique.

En effet, ce dynamisme démographique et économique engendre des besoins en mobilité importants, d'autant plus que notre région transfrontalière à un net retard en offre de transports en commun. Ce sont plus de 400 000 passages de douanes qui sont observés chaque jour aux frontières du Canton de Genève. Dans le Genevois français, seulement 6 % des déplacements sont effectués en transports en commun et la voiture individuelle représente 67% de la part modale transport. 15 nouvelles voitures sont mises en circulation chaque jour dans le Genevois français.

Le déséquilibre entre production de logements en France et attractivité économique en Suisse, ne fait qu'augmenter les besoins en mobilité pour les flux domicile-travail.

Pour rattraper une partie du retard en mobilité, ce sont près de **800 millions d'euros qui seront investis** pour la mobilité dans le Genevois français sur la période 2015-2020 : Léman Express et Pôles d'échanges multimodaux ; réseau de tramways transfrontaliers ; réseau de Bus et de Bus à Haut Niveau de Service ; modes doux ; parking-relais ; réseau routier.

En matière d'équipements publics, la couverture du territoire en équipements et professionnels de la santé est insuffisante et le rythme de construction d'équipements scolaires nécessite des efforts importants de la part des collectivités publiques.

## **2.2 Le Genevois français, territoire support d'un fort dynamisme**

Le Genevois français constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. Le Pôle métropolitain est composé de huit intercommunalités, représentant 120 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Avec plus de **400 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises**, le Genevois français est particulièrement dynamique et supporte une bonne partie de la croissance démographique du Grand Genève. Sa population a progressé d'un tiers (1/3) en moins de 15 ans, et ce sont en moyenne 4 400 logements par an qui ont été mis en chantier entre 2006 et 2013. Cette croissance démographique est bien sûr liée à la forte attractivité de Genève (avec près de 85 000 travailleurs frontaliers actifs dans le Canton de Genève), mais également au dynamisme du Genevois français, avec + 28 483 emplois depuis 1999. Le taux de création d'emplois y est deux fois supérieur à la moyenne régionale ; 2 300 entreprises ont été créées en 2014 (hors secteur agricole et administratif).

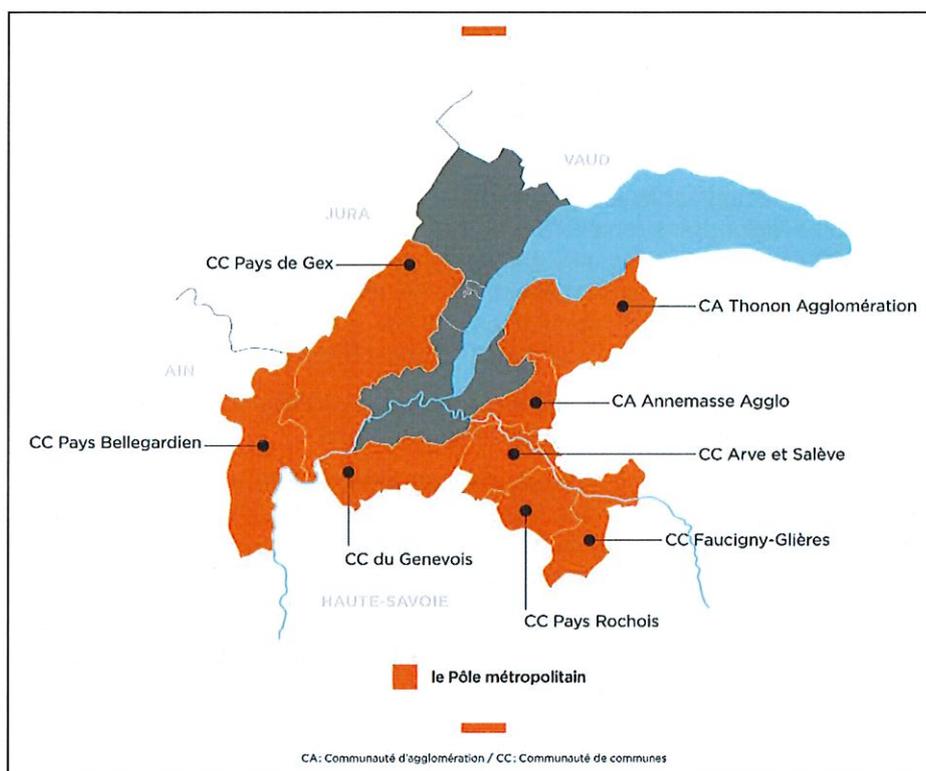
Au vue de cette croissance démographique et des particularités de la métropole transfrontalière, les efforts portant sur la structuration du territoire, le développement des infrastructures et services à la mobilité, la couverture en équipements publics doivent être particulièrement intenses pour le Genevois français.

## 2.3 La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain

### 2.3.1 *Mieux prendre en compte la réalité métropolitaine du Genevois français*

La transformation de l'ARC en Pôle métropolitain, le 1<sup>er</sup> mai 2017, fait entrer le Genevois français dans le top 15 des aires métropolitaines françaises.

Il permet ainsi une meilleure reconnaissance de la réalité métropolitaine de notre territoire notamment par l'ensemble des partenaires institutionnels : l'Union Européenne, l'Etat, la Région et les Départements, la Confédération suisse, les Cantons de Genève et de Vaud.



### 2.3.2 *Faire ensemble, ce que l'on ne peut faire seul*

Cette évolution permet de renforcer notre capacité d'action, dans 3 domaines essentiels :

- Première priorité, **la mobilité** : avec à terme une Autorité Organisatrice de la mobilité; il s'agit de prioriser les investissements, de développer l'offre de transports en commun, de la rendre plus lisible pour les usagers, d'accompagner le développement des nouvelles mobilités, comme le co-voiturage ou l'autopartage;
- Deuxième priorité **l'aménagement du territoire et la transition énergétique** : le Pôle métropolitain devient un centre de ressources pour ses membres; nous nous acheminons à terme vers un SCOT unique; notre territoire est désormais labellisé «Territoire à Energie positive» ; il s'agit notamment d'encourager la mutualisation des moyens au service d'une plus grande efficacité de l'action publique.
- Troisième priorité, **le développement économique, l'innovation et l'enseignement supérieur** : il s'agit de porter et de mettre en œuvre une démarche collective et cohérente; de mobiliser les acteurs économiques sur les marchés porteurs et les filières en développement; de partager une vision commune, une planification ; de promouvoir ensemble le territoire...

La contribution du Pôle métropolitain au SRADDET porte donc sur ces trois compétences.

### **3 Aménagement du territoire : Le projet politique de l'InterSCOT du Genevois français**

#### Chiffres clés et enjeux :

- Le Genevois français est actuellement couvert par 8 Schémas de cohérence territoriaux.
- Chacun est à l'échelle d'une seule intercommunalité à l'exception du SCOT du Chablais qui dépasse les limites du Pôle métropolitain.
- ▶ La mise en cohérence des 8 SCOT entre eux est indispensable pour répondre aux problématiques d'aménagement du territoire de notre bassin de vie transfrontalier. D'abord grâce à l'InterSCOT puis à travers un seul SCOT.

En 2013, l'ARC (ex-Pôle métropolitain) a défini son projet politique de l'InterSCOT qui reprend les grands enjeux et objectifs en matière d'habitat, de mobilité, d'environnement et d'économie pour le territoire.

Ces objectifs sont déclinés à l'échelle du grand territoire, des villes, des villages et des sites à enjeux. Ce projet politique dresse un portrait général des politiques d'aménagement du territoire à développer pour les prochaines années. Ainsi, la démarche InterSCOT vise à approfondir, étape par étape, chacun des objectifs de ce projet politique. En 2016, c'est le volet économique de l'InterSCOT qui a débuté, avec le lancement du Schéma d'accueil des entreprises (cf ci-dessous dans la partie économie).

Les différents éléments issus de la démarche InterSCOT peuvent ainsi contribuer à l'élaboration du SRADDET.

**En pièce jointe** : le Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français - InterSCOT

### **4 Armature du territoire, opérations urbaines et équipements**

#### Chiffres clés et enjeux :

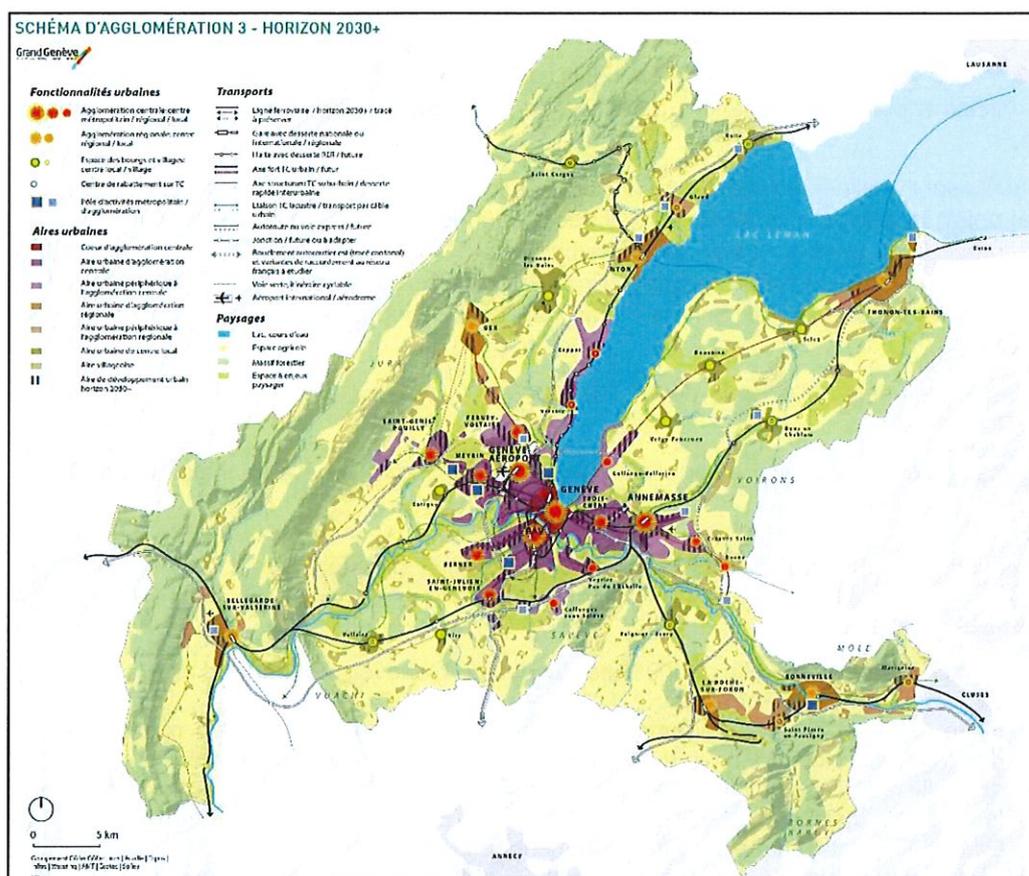
- Une croissance annuelle de 2,3% par an pour le Genevois français.
- 14% du territoire est urbanisé.
- Entre 2006 et 2013 les logements commencés du Genevois français représentent 67% des logements commencés du Grand Genève. Dans l'aire urbaine d'Annemasse, la part annuelle de la construction de logements neufs y est deux fois plus importante que dans les autres grandes aires urbaines de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. (Source Observatoire statistique transfrontalier fiche 1 -2017).
- 29% des logements commencés entre 2006 et 2016 sont des logements individuels.
- ▶ Une urbanisation très rapide qui transforme les paysages et les conditions de vie des habitants.
- ▶ Un déséquilibre Genevois français / Canton de Genève dans la production de logements, qu'il convient d'enrayer.
- Le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 et les différents SCOT favorisent la densification et proposent une armature urbaine afin de limiter l'étalement urbain et d'organiser le développement, notamment autour de projets urbains phares.
- La pression foncière nécessite la mise en œuvre de politiques foncières fortes.

#### 4.1 L'armature urbaine issue du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030

L'armature territoriale du Genevois français est définie à l'échelle du Grand Genève. Elle a été débattue à l'occasion de chaque génération de Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et pourrait utilement être reprise par le SRADDET.

Elle comporte différents niveaux de pôles :

- Agglomération centrale (centres métropolitain, régional, local)
- Agglomération régionale (centre régional, local)
- Espace des bourgs et villages (centre local, village)



Cette armature urbaine repose sur une étroite coordination entre les trois thématiques suivantes : urbanisation, mobilité et environnement. Ainsi, les polarités principales sont liées à l'accueil de population, mais également aux transports en commun existants ou en projets (gare du Léman Express, tramways, bus à haut niveau de service, etc.). L'armature du Grand Genève se veut ainsi multipolaire. Le Plan paysage du Projet de territoire constitue le fond de plan de cette armature urbaine et permet de maintenir le principe d'une agglomération compacte et verte.

**En pièce jointe :** la charte du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030

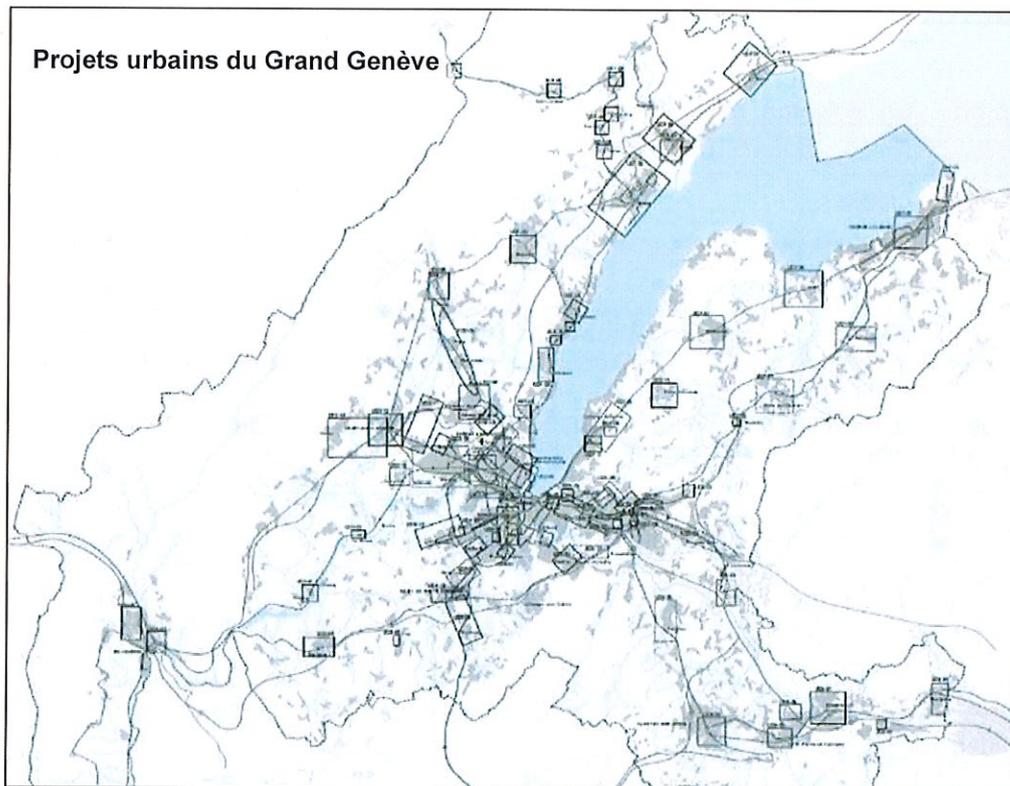
#### 4.2 Opérations urbaines d'envergure, exemplaires

Les collectivités membres du Pôle métropolitain développent à leur échelle des projets urbains qui contribuent à un développement durable du territoire. Ce sont des projets situés dans des lieux stratégiques au regard des projets de mobilité (arrêt Léman Express, arrêt de Tram ou BHNS), qui permettent d'accueillir la population en densifiant l'urbanisation, et qui concourent à un développement économique métropolitain. Pour ces projets, il s'agit de promouvoir la qualité de conception, l'innovation, la gestion durable des ressources.

En voici quelques exemples :

- L'opération urbaine du Cercle de l'Innovation - ZAC Ferney Genève Innovation, en lien avec le BHNS Gex Cornavin, l'Aéroport International de Genève, le quartier des Nations, le CERN.
- Etoile Annemasse Genève, nouveau quartier autour de la gare de l'étoile ferroviaire du Léman Express (4 millions de voyageurs attendus par an, après mise en service du Léman Express) ;
- Tous les projets urbains autour des gares du Léman Express (Thonon-les-Bains, Saint-Julien-en-Genevois, La Roche-sur-Foron, Bonneville, Reignier-Esery, Bellegarde, etc.).

Ces projets se veulent ambitieux, innovants, durables. Le SRADDET pourrait ainsi identifier ces opérations urbaines emblématiques du Genevois français. Ces projets nécessitent en général une politique foncière forte, parfois avec l'aide des EPF, pour pouvoir se réaliser.



Carte des projets urbains prévus dans le Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030

#### 4.3 Les équipements publics

##### Chiffres clés et enjeux :

- Un rythme de construction d'équipements scolaire soutenu pour suivre la croissance de la population.
- Un déficit en équipements et services, notamment de santé. « L'offre en médecine générale dans le Genevois français s'avère inférieure de 29% à celle observée au niveau national. Des déficits similaires sont recensés pour les médecins spécialistes et les autres professions médicales et paramédicales. » (Source Observatoire statistique transfrontalier fiche 1 -2017).
  - ▶ Un besoin de programmer les équipements scolaires, de santé, culturels et sportifs en lien avec la très forte croissance démographique.

Le rythme soutenu d'accueil de la population nécessite d'adapter l'offre en équipements et services publics. Aujourd'hui, ce sont surtout les équipements et services de la santé qui font déjà défaut dans le Genevois français. Demain ce seront d'autres types d'équipements dont l'offre sera insuffisante.

Il serait intéressant que le SRADDET se saisisse de cette problématique, notamment en matière d'implantations d'équipements.

#### 5 Mobilité : un schéma métropolitain de la mobilité en cours de finalisation, qui débouchera sur un plan d'actions 2017-2020

##### Chiffres clés et enjeux :

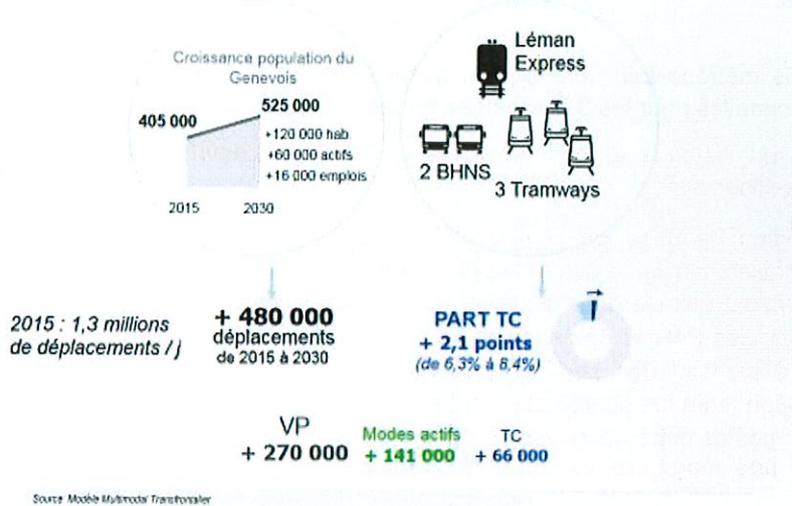
- 1,3 million de déplacements quotidiens, dont seulement 6,3% effectués en transports en commun.
- Le déficit d'offre et de fréquentation des transports en commun est de plus de 20% inférieur à une agglomération française de taille moyenne.
- Près de 400 000 passages de douanes quotidiens entre la France et le canton de Genève.
- 50% des flux domicile-travail sont internes au Genevois français, 42% avec la Suisse.
- 64% des déplacements font moins de 3 km.
- ▶ Le Genevois français un périmètre à l'évidence pertinent, pour appréhender les enjeux de mobilités à condition d'être attentif à ses nombreuses spécificités : déplacements locaux majoritaires (75% tous motifs), enjeux transfrontaliers, relations interEPCI.
- ▶ Prédominance de la voiture (67%), avec une offre transport plurielle, complexe et très hétérogène, insuffisamment coordonnée et en retrait au regard de territoires comparables (- 20% de déficit de fréquentation).
- ▶ Une croissance démographique attendue qui va mettre le territoire sous tension et qui rend nécessaire l'adoption d'un plan d'action ambitieux (d'ici 5 ans : + 10% de déplacements).

La mobilité renvoie à des enjeux de qualité de vie et de temps de déplacements, de qualité de l'air et de santé publique, ainsi que de compétitivité économique du territoire

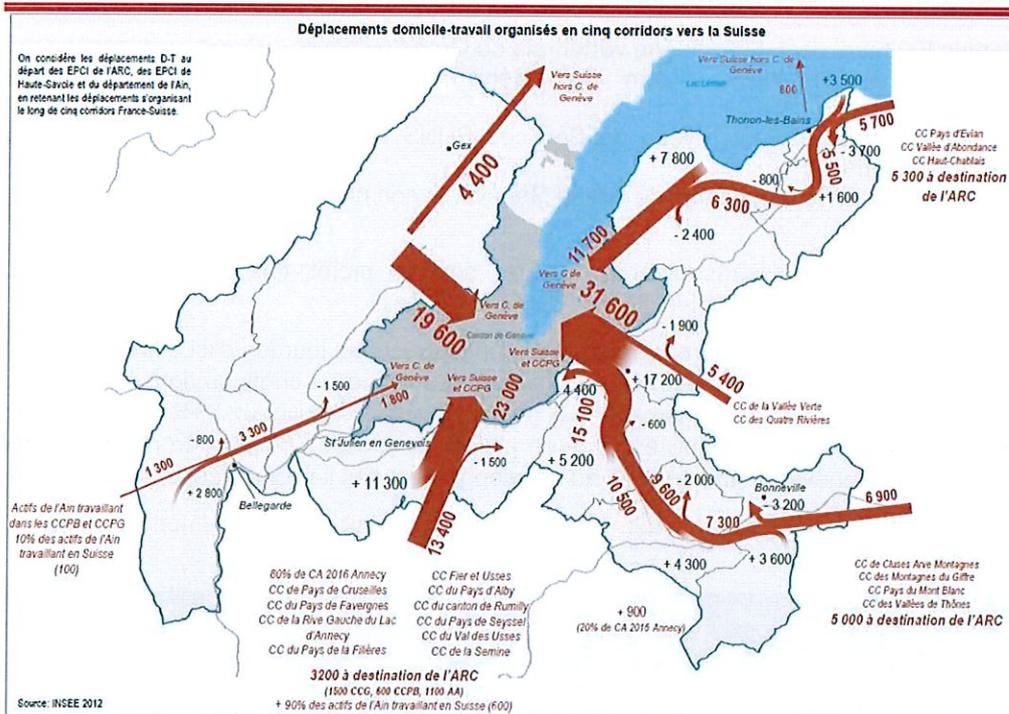
La situation du Genevois français appelle à agir sur tous les leviers :

- Développement des transports publics avec des investissements sur les infrastructures et le développement de l'offre de services.
- La promotion des modes actifs (vélo, marche à pied) supposant des investissements pour réaliser le réseau modes doux et des services dédiés (vélostation, etc.).
- Le développement de nouveaux services à la mobilité (covoiturage, autopartage, etc.) en lien avec le développement de l'économie numérique.

## UNE CROISSANCE ATTENDUE À MAÎTRISER



## Les enjeux de mobilité : flux domicile-travail à destination de Genève Cinq corridors qui structurent les déplacements vers Genève ...



### 5.1 Schéma métropolitain de mobilité du Genevois français et plan d'actions

Le Schéma métropolitain de mobilité, en cours de réalisation, permettra de cibler les actions à mener pour le Pôle. Les cibles sont multiples :

- Confirmer le positionnement du Pôle métropolitain en tant que stratégie, ensemble et facilitateur aux différentes échelles pour permettre le développement des transports collectifs ;

- Renforcer l'action auprès de ses membres ;
- Coordonner les services à destination des employeurs ;
- Affirmer le pôle comme autorité organisatrice de la mobilité innovante à destination des habitants.

Un plan d'actions métropolitain sera adopté avant la fin 2017 dans le but de proposer des pistes d'actions opérationnelles pour les 3 prochaines années.

Par conséquent un dialogue et des modalités d'association devront être définis avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur :

- La définition, la mise en œuvre et le financement des services de transport collectifs transfrontaliers ainsi que des services de transport collectifs interurbains routiers et ferrés.
- Le développement de l'intermodalité : coordination physique des réseaux notamment autour des gares, des P+R et des stations de covoiturage ; développement des modes actifs (vélo, marche à pied) et des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, vélostation, etc) ; coordination tarifaire ; coordination et développement de l'information voyageur.
- Les principes de cohérence aménagement / transport à l'échelle régionale.

Le SRADDET pourra reprendre les différentes préconisations issues du Schéma métropolitain de la mobilité.

## 5.2 Réaliser les projets de transports en commun et modes doux pour le Grand Genève

Le Grand Genève prévoit de rattraper son retard en matière de mobilité, à travers :

- Le Léman Express, véritable colonne vertébrale du Grand Genève.
- Les projets de tramways : Tram Saint-Genis-Pouilly, Tram de Saint-Julien, Tram d'Annemasse.
- Les projets de Bus à Haut Niveau de Service : BHNS Pays de Gex, BHNS Annemasse, BHNS Sciez-Genève.
- La réalisation du schéma cyclable du Grand Genève, et son plan d'actions.

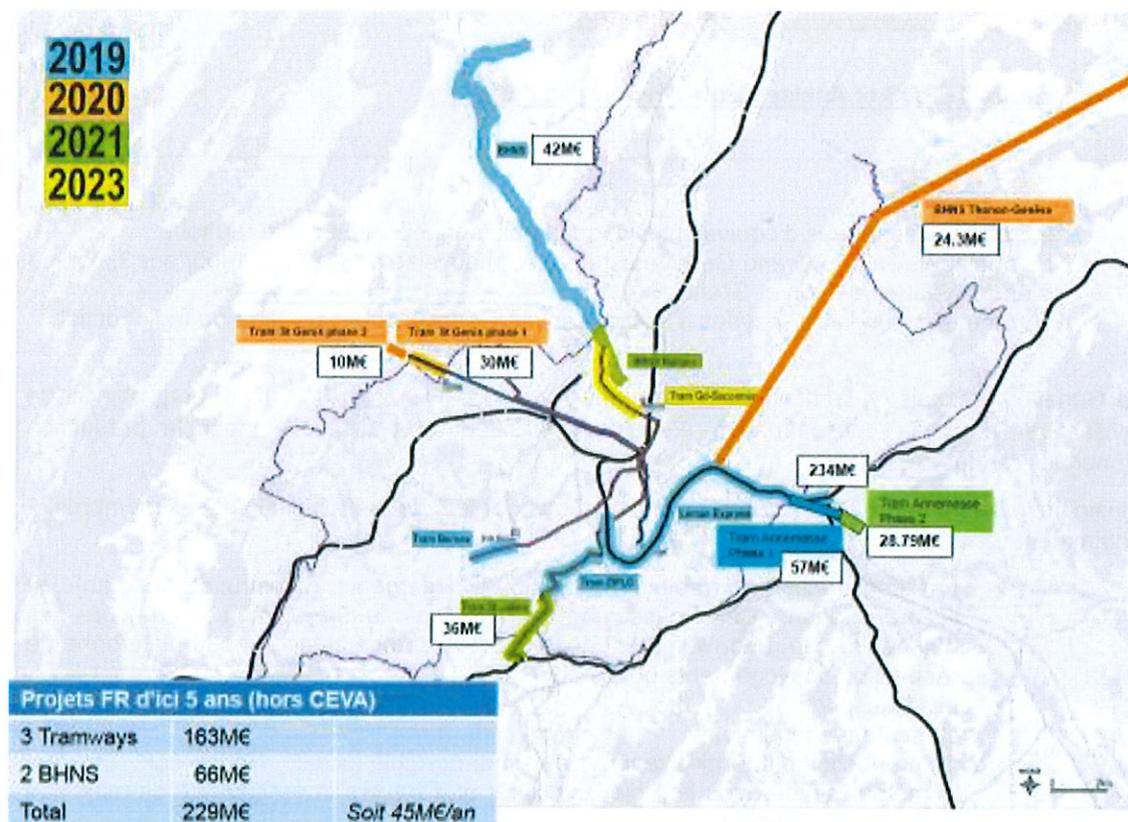
Par ailleurs, plusieurs projets d'infrastructures routières sont en projet, tels que la 2X2 voies du Chablais, l'échangeur de Viry, la 2x2 voies du nord du Pays de Gex...

Près d'un (1) milliard d'€ est engagé dans la réalisation d'infrastructures lourdes d'ici 5 ans : 3 trams, 2 bus à haut niveau de service, désenclavement du Chablais, les nouvelles configurations des gares du Léman Express, 3600 places de stationnement P+R nouvelles soit 25 nouveaux P+R répartis le long des axes principaux, un réseau de mobilité douce en pleine construction (200km de nouvelles voies d'ici 5 ans sur le Grand Genève), les travaux liés au développement des liaisons lacustres, etc.

Ces projets ainsi que le Schéma cyclable du Grand Genève pourront utilement contribuer à l'élaboration du SRADDET.

Type de projets	Montants	Maîtres d'ouvrages
3 trams	146 M€	CC Genevois (St Julien), CD01 (St Genis), Annemasse Agglo
2 BHNS (Bus à Haut Niveau de Service)	64,7 M€	CD74/CA Thonon (Chablais) CD01 (Pays de Gex)
CEVA (Cornavin-Annemasse 16,5km)	234M€	SNCF, Etat, Région

Déploiement du RER Léman Express (CPER 2015-2020)	94 M€	SNCF, Etat, Région
Pôles d'échanges multimodaux (10 en réalisation)	90 M€	Intercommunalités du Genevois français
Désenclavement routier du Chablais	225 M€	Etat français, CD74
Echangeur de Viry + réflexion échangeur complet Copponex	12M€	ATMB, CD74, CCG
25 nouveaux P+R (il en existe 7 en 2017) 3 600 places nouvelles	65 M€	Communes et Intercommunalités du Genevois français
Voies cyclables	60 M€	Communes et Intercommunalités du Genevois français, CD01 et 74
Liaisons lacustres	9,9 M€	Développement de l'offre, P+R
	<b>1 Md€</b>	



**En pièce jointe** : Cartes mobilité du Projet de territoire Grand Genève.

### 5.3 Développer des services à la mobilité dans le Genevois français et à l'échelle transfrontalière

Dans un contexte budgétaire contraint, où la réalisation d'infrastructures prend du temps, dans un contexte également de changement des pratiques de mobilité au sein de la société, le Pôle métropolitain s'engage dans le développement de services à la mobilité tels que :

- Le covoiturage domicile-travail, en lien avec les opérateurs de transports.
- Le déploiement de stations d'autopartage.
- La démobilité et le développement de tiers lieux à des endroits stratégiques.
- D'autres initiatives en cours de réflexion tels qu'une centrale de mobilité transfrontalière ou des outils de prévision de trafic.

Aussi, face aux phénomènes de saturation constatés (+ 80 000 déplacements de voiture / jour d'ici 2020 soit +10%), le Pôle métropolitain se doit de faire preuve de créativité et d'agilité, en développant des solutions adaptées aux attentes de nos concitoyens.

Dans ce cadre, le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à ces actions est essentiel. La mise en place d'un partenariat Pôle métropolitain-Région pour le développement de la mobilité intelligente et innovante permettra de promouvoir de nouveaux usages en phase avec les aspirations des habitants (solutions mobiles, ecomobilité, open innovation,...). L'enjeu consiste à tirer profit de la singularité de notre territoire transfrontalier pour lancer de nouvelles expérimentations, en s'associant avec la Région.

## 6 Environnement et transition énergétique

### 6.1 Territoire TEPOS et Assises Européennes de l'Energie

#### Chiffres clés et enjeux :

- 2,8 millions de tonnes d'équivalent CO<sup>2</sup> sont émis annuellement sur le territoire.
- La qualité de l'air du Grand Genève est classée mauvaise à médiocre 1 jour sur 3, soit au même niveau que Lyon et Grenoble.
- 75% de la pollution aux oxydes d'azotes dans le Genevois français vient du trafic routier.

Le Genevois français, « Territoire à Energie positive » (TEPOS) depuis 2015, a pour objectif de diviser par deux sa consommation énergétique d'ici 2050 et de développer la production d'énergies renouvelables.

Plusieurs leviers d'actions sont d'ores et déjà engagés par le Pôle métropolitain et ses membres, notamment :

- ▶ La construction durable (avec 3500 logements construits par an) et l'écorénovation. Cela passe notamment par la rénovation thermique des bâtiments et le renouvellement des appareils de chauffage avec la plateforme de rénovation des logements privés du genevois français REGENERO.
- ▶ Les transports.
- ▶ Le secteur économique.
- ▶ La production d'énergies renouvelables, si possible locales. Notamment à travers la méthanisation avec le projet Equilibre, et à travers la géothermie en moyenne et grande profondeur.

### 6.1.1 *Initier des changements autour d'actions fédératrices :*

#### ▪ **Les Assises Européennes de la Transition énergétique**

Le Grand Genève accueillera les Assises européennes de la Transition Energétique en 2018. Ces Assises ont été créées par la Communauté urbaine de Dunkerque et l'ADEME, puis coorganisées avec Bordeaux Métropole. Chaque année, l'évènement rassemble plus de 3500 congressistes au travers de séances plénières, ateliers, conférences, visites de sites... Le Grand Genève a mis en place une politique volontariste afin de répondre aux défis de la transition énergétique dans les domaines de la planification, de la mobilité, de la qualité de l'air et du développement des énergies renouvelables.

La Communauté transfrontalière de l'énergie s'est engagée à valoriser les différents atouts du territoire au travers de projets innovants : atouts économiques d'Auvergne Rhône-Alpes et sa filière hydrogène ; le projet de premier bus 100% électrique TOSA, la valorisation de l'eau du lac Léman avec Genilac, les projets portés par le CERN le projet GeoFab qui favorise l'accès aux géo-données sur le périmètre du Grand Genève aux côtés d'autres initiatives telles que le Fonds Air-Bois, etc.

Du 20 janvier au 4 février 2018, ces Assises accueillies à Palexpo (Genève) vont irriguer tout le Grand Genève au travers d'évènements divers en lien avec la transition énergétique et à destination du grand public. Le budget prévisionnel des Assises porte sur plus d'1,3 million €.

L'organisation de cet évènement doit hisser le Grand Genève et le Genevois français à la hauteur des leaders européens de la transition énergétique. La Région Auvergne Rhône-Alpes, mais aussi les Quatre moteurs de l'Europe constituent des partenaires majeurs de cet évènement.

#### ▪ **Plan Climat, Plate-forme de rénovation énergétique et qualité de l'Air**

Le Pôle métropolitain est mobilisé sur plusieurs démarches essentielles et joue un rôle dans l'articulation entre tous les dispositifs et démarches en cours ou envisagés sur chaque EPCI (TEPOS, TEPCV, PCAET, Agenda 21, PLRE, etc.).

Il s'agit de fédérer les énergies, de mutualiser certains moyens pour rendre lisible la stratégie du territoire dans le domaine de la transition énergétique. La démarche TEPosCV doit mettre en cohérence ces différentes démarches, (avec par exemple un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle métropolitaine à terme) : le Pôle métropolitain s'appuie sur l'existant et les projets déjà menés par les EPCI, de façon à capitaliser sur les expériences réalisées pour faire monter en compétence l'ensemble du territoire métropolitain en mutualisant les moyens mis à disposition par les collectivités.

Ainsi, le Pôle métropolitain est investi sur le terrain de la qualité de l'air : à la suite de G<sup>2</sup>AME qui a permis la mise en place d'un outil de modélisation de la qualité de l'air à l'échelle du Grand Genève, le Pôle métropolitain est chef de file français de l'opération PACT'AIR : il agit par voie de convention avec le Conseil départemental de l'Ain, en partenariat avec la DREAL, ATMO Auvergne Rhône-Alpes. Côté suisse, le Service de l'Air, du Bruit et des Rayonnements non Ionisants (SABRA) du Canton de Genève est chef de file suisse.

A ses côtés, le Pôle métropolitain veille à la bonne marche de l'ensemble du projet, dont :

- l'axe 1 : élaboration du plan d'actions : confiée conjointement au SABRA et à la DREAL
- l'axe 2 : outil d'évaluation de la qualité de l'air : confié à ATMO Auvergne Rhône-Alpes
- l'axe 3 : actions de communication : confiées au Pôle métropolitain

Le Pôle métropolitain porte des **dispositifs d'accompagnement à la rénovation énergétique**, ainsi le service REGENERO, adossé au développement de plusieurs plateformes de services et de conseil s'adressant aux particuliers et aux entreprises. Il s'agit de rendre un service lisible auprès des habitants du territoire et de fédérer les professionnels locaux (artisans, architectes, maîtres d'œuvre, banques, notaires, etc) à l'échelle du Genevois français.

Cette plate-forme est d'ailleurs accompagnée par la Région Auvergne Rhône-Alpes et témoigne de l'intérêt d'une démarche partenariale EPCI, Pôle métropolitain, Région, ADEME.

Plus globalement, les enjeux de transition énergétique de notre territoire constituent à la fois une nécessité, face aux défis de la lutte contre le réchauffement climatique, et une opportunité pour l'innovation et le développement économique de notre territoire. Le positionnement spécifique de

notre territoire, à l'articulation de la Suisse romande et de la Région Auvergne Rhône-Alpes, doit permettre de développer des initiatives porteuses d'avenir autour de la gestion des ressources. Notre territoire transfrontalier dispose à ce titre d'une habitude de coopération ancienne relative à la gestion de l'Eau.

## 6.2 Trame verte et bleue : cohérence écologique et contrats

### Chiffres clés et enjeux :

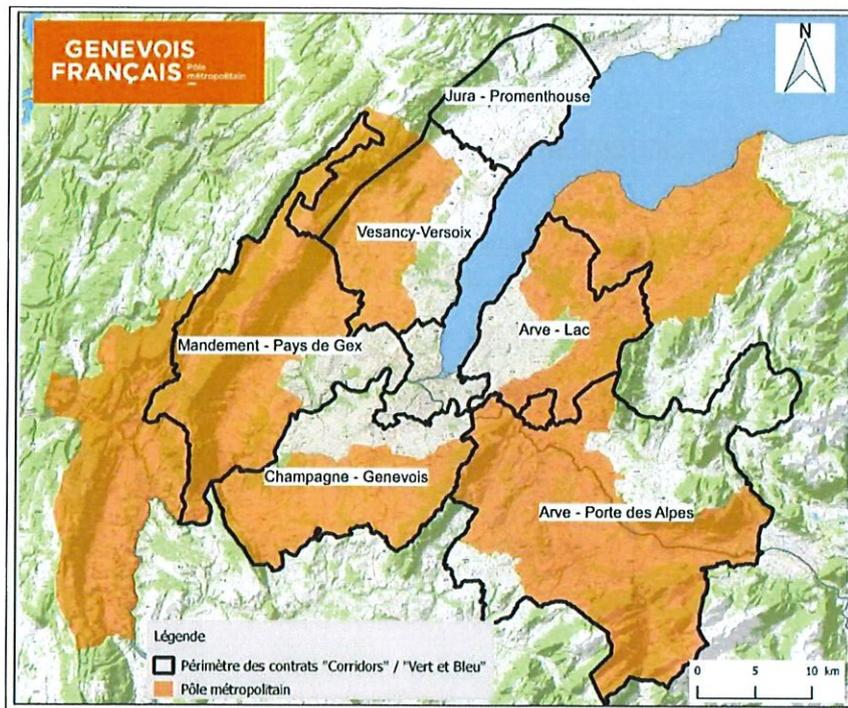
- Une richesse biologique et paysagère forte (830 km<sup>2</sup> d'espaces naturels bénéficiant d'une protection (43 % du Grand Genève).
- 6 contrats corridors / contrats vert et bleu signés sur le territoire, dont 4 transfrontaliers (Arve-Lac, Champagne-Genevois, Mandement-Pays de Gex, Vesancy-Versoix, Jura-Promenthouse, et Arve-Porte-des-Alpes).
  - ▶ Une volonté de préservation à l'échelle transfrontalière, affirmée dès 2007 dans la charte du Projet d'agglomération n°1, avec une intégration dès 2014 des préconisations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
  - ▶ Des mesures concrètes et variées pour maintenir ou restaurer la connectivité écologique, (mesures anticollisions, passage à faune, restauration d'espaces naturels, mise en place de réseaux agro-écologiques.)
  - ▶ Une volonté affirmée de faire perdurer cette dynamique à l'échelle du Grand Genève.

Le Genevois français bénéficie d'un environnement naturel de qualité, entre lac, montagnes, forêts, espaces agricoles diversifiés, zones humides. Cependant, la richesse écologique du territoire est fragilisée par la rapide urbanisation du territoire.

A travers son Plan Paysage du Grand Genève, défini en 2012 au cours du Projet d'agglomération n°2, le Grand Genève a défini une trame paysagère à grande mailles.

La Région a défini à travers son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, en concertation avec les collectivités du territoire. **Il serait nécessaire que le SRADDET reprenne les différents éléments du SRCE afin de poursuivre les actions qui ont déjà été engagées ou qui sont prévues.**

En effet, la quasi-totalité du périmètre du Grand Genève est couverte par des contrats corridors ou contrats verts et bleus. Deux d'entre eux arrivent à échéance en 2018. Le maintien de cette dynamique est essentiel pour nos territoires toujours en tension par rapport aux connexions biologique. **Pour que l'action perdure et s'amplifie, il nous paraît nécessaire que le SRADDET propose également un volet opérationnel afin d'accompagner les futures démarches à engager.**



## 7 L'agriculture : trame jaune et Plan alimentaire territorial « nos produits dans nos assiettes »

### Chiffres clés et enjeux :

- Plus de 70 000 ha d'espaces agricoles sur le Grand Genève soit près de 43% du territoire dont 2/3 sur France.
- Une production agricole régionale très variée et de qualité avec de nombreux labels
- Une agriculture multifonctionnelle composante essentielle du bassin de vie de l'agglomération
- Principales menaces : développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport

Le Genevois français doit faire face à deux enjeux principaux en matière d'agriculture :

- ▶ Le maintien des espaces agricoles, du foncier nécessaire à l'activité agricole.
- ▶ Le développement de nouvelles formes agricoles (couveuse agricole, installations d'activités agricoles en zone d'activité, circuits courts, etc.).

A l'échelle du Genevois français, le maintien de zones agricoles pérennes est un enjeu de taille. Il est ainsi nécessaire de maintenir et développer une agriculture pérenne en encourageant les collectivités à la prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. Ceci passe par l'atténuation des conflits d'usage potentiels ainsi que par une politique foncière, notamment à travers les documents d'urbanisme locaux. Les SCOT du Genevois français identifient ainsi les espaces agricoles les plus stratégiques pour l'activité agricole. Il s'agit d'une « trame jaune » qui n'est pas encore unifiée à l'échelle du Genevois français, mais qui devrait l'être dans le cadre de l'InterSCOT dans les années à venir.

Par ailleurs, tout comme pour les autres thématiques, il s'agit d'innover et de mener des expérimentations favorisant le développement de nouvelles formes d'agriculture, en lien avec le contexte urbain et périurbain du territoire (couveuse agricole, installation d'activités agricoles en zone d'activité...). Le Pôle métropolitain, en tant que Territoire à énergie positive, réfléchit également à un programme alimentaire territorial « Nos produits dans nos assiettes » permettant de développer les circuits courts. Il s'appuiera naturellement sur les initiatives portées par la Région.

Le SRADDET pourrait utilement reprendre les secteurs agricoles stratégiques définis dans les SCOT ainsi que les innovations portées localement.

## **8 Stratégie et armature économique, enseignement supérieur**

### Chiffres clés et enjeux :

- La Suisse, pays le plus compétitif d'Europe selon plusieurs classements. Le Genevois français se positionne comme territoire d'articulation entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Suisse.
- 141 zones d'activités économiques représentant près de 2 000 hectares de superficie d'accueil.
- Près de 18 000 entreprises avec 2 300 entreprises créées par an (hors secteur agricole et administratif).
- 116 000 emplois sur le Genevois français en 2014 (+1,3 % par an entre 2007 et 2012) et une augmentation de 28 500 emplois depuis 1999. Un taux de création d'emplois 2 fois supérieur à la moyenne régionale.
- Un pouvoir d'achat 1,4 fois supérieur à la moyenne nationale française.
- De nombreux clusters, pôles d'excellence et de compétitivité pour accompagner les entreprises dans différents domaines de spécialisation.

### Une volonté de :

- ▶ Renforcer l'attractivité du Genevois français en tant que territoire/destination et planifier l'accueil économique via l'élaboration de Schémas d'accueil des entreprises et d'aménagement commercial.
- ▶ Développer l'activité économique du territoire, innover sur des filières clefs et proposer des services aux entreprises et salariés.
- ▶ Offrir et animer un réseau d'outils fonciers et immobiliers d'entreprises innovants, diversifiés et complémentaires : pépinières, incubateurs, fablabs, living labs, espaces de co-working, centres de recherche, laboratoires...
- ▶ Favoriser l'Enseignement Supérieur, la formation et l'apprentissage au travers d'équipements performants, accessibles.

### **8.1 Une stratégie pour renforcer l'attractivité économique du Genevois français**

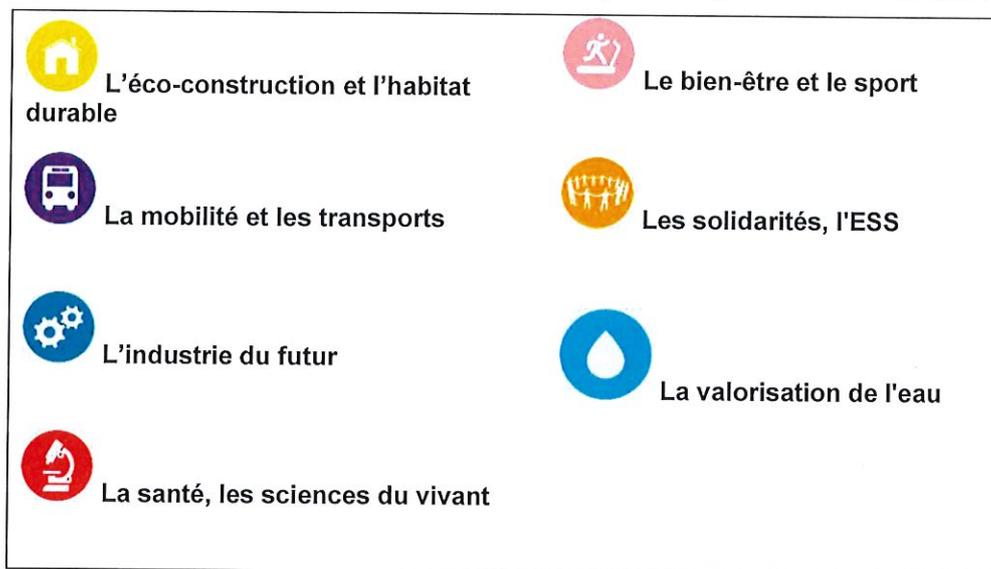
Avec plus de 400 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises, le Genevois français est particulièrement dynamique. Sa population a progressé d'un tiers (1/3) en moins de 15 ans, et ce sont en moyenne 4 400 logements par an qui ont été mis en chantier entre 2006 et 2013. Cette croissance démographique est bien sûr liée à la forte attractivité de Genève (avec près de 85 000 travailleurs frontaliers actifs dans le Canton de Genève), mais également au dynamisme du Genevois français, avec + 28 483 emplois depuis 1999. Le taux de création d'emplois y est deux fois supérieur à la moyenne régionale ; 2 300 entreprises ont été créées en 2014 (hors secteur agricole et administratif). Le taux d'emplois salariés privés dans le secteur de l'industrie ou des services à l'industrie est également supérieur à la moyenne régionale.

Pour autant, ce développement est aussi porteur de fragilités : fort développement de l'emploi tertiaire à faible valeur ajoutée (emploi résidentiel) ; perte de disponibilité foncière pour l'industrie ; forte dépendance à l'emploi frontalier.

L'ARC a initié dès 2013 une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français, l'Eco-cité. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne Rhône-Alpes, impliquant les acteurs privés et publics concernés. Cette stratégie repose sur une approche globale des enjeux du développement du Grand Genève et a pour but de rendre les opérations du territoire visibles et lisibles sur le marché, en Auvergne Rhône-Alpes et au sein du Grand Genève.

Cette stratégie a pour objectif de développer l'emploi et particulièrement l'emploi qualifié, à valeur ajoutée, dans le Genevois français.

Cette stratégie repose notamment sur un réseau d'acteurs économiques et l'innovation autour de domaines de spécialisation existants dans le Genevois français. Il s'agit des 7 axes suivants :



Le développement du numérique joue un levier majeur, présent dans chaque axe de développement. Le Pôle métropolitain a pris une initiative dans le domaine avec le Canton de Genève, l'Université de Genève et l'IGN, en développant, à titre expérimental, le Géofab du Grand Genève.

Le territoire du Genevois français, au sein du Grand Genève, permet une ouverture à l'international pour la Région, en jouant les partenariats gagnant - gagnant avec la Suisse Romande. Le Pôle métropolitain et ses membres sont engagés dans une stratégie économique pleinement compatible avec les objectifs et le plan d'actions du SRDEII. Le caractère transfrontalier de ce territoire, avec une ville centre située en Suisse, pays le plus compétitif du monde selon certain classement, doit amener une approche spécifique de la Région, qui peut se traduire par une action forte, adaptée, du Conseil régional dans le domaine de la politique de sites, de l'entrepreneuriat et de l'innovation, de la formation et de l'enseignement supérieur. Le SRADDET peut notamment s'appuyer sur l'armature économique de l'InterSCOT pour une politique de sites.

Dans ce contexte, l'Aéroport International de Genève (AIG) joue un rôle singulier et nécessite une approche particulière. Il compte désormais plus de 16,5 millions de voyageurs par an et devrait bénéficier davantage à la France. Une stratégie commune, portée par la Région, l'Etat et les collectivités de proximité pourraient être proposée au Canton de Genève. Elle porterait sur les enjeux économiques, de desserte en transports en commun, de qualité de l'air, de bruit, etc.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes peut contribuer au renforcement de l'attractivité du Pôle métropolitain du Genevois français et notamment de ses espaces économiques. La Région pourra accompagner le Genevois français dans la création d'équipements pour ses nombreuses ZAE dédiés à l'innovation ouverte, la recherche, la création d'entreprises, l'enseignement supérieur, la mise en place de dispositifs dédiés, adaptés au contexte transfrontalier, à la présence du CERN, de l'Aéroport International de Genève (AIG)...

## **8.2 Armature économique de l'InterSCOT**

Deux premières études ont été lancées permettant de créer des schémas d'accueil des entreprises et métropolitain d'aménagement commercial. Ces derniers constitueront l'armature économique de l'InterSCOT.

Le Schéma d'accueil des entreprises a pour but de favoriser l'accueil des entreprises tout en garantissant un aménagement durable du territoire. Il permet également de coordonner le développement de services aux entreprises et salariés. Il est en cours d'élaboration et sera finalisé à la fin de l'année 2017.

Le Schéma métropolitain d'aménagement commercial a pour objectif de se doter de règles de jeu communes sur la question de l'implantation et du développement commercial. Il est en cours de lancement et sera finalisé à la fin de l'année 2018.

Dans le cadre de son SRADDET, il serait intéressant que la Région reprenne les sites d'activités d'importance métropolitaine qui seront identifiés dans le cadre du SAE. Par ailleurs, il serait utile que la Région soutienne les actions innovantes ou exemplaires en matière de développement économique, qui concourraient à un développement durable du territoire et participeraient à la qualité de vie des habitants (la transition énergétique comme levier d'innovation).

### **8.3 Enseignement supérieur**

Territoire naturel d'articulation entre la Suisse et Auvergne Rhône-Alpes, le Genevois français pourrait être le lieu de coopérations entre Universités, Ecoles Polytechniques (EPFL), Ecoles d'ingénieurs et acteurs de la formation autour d'opérations portées localement.

Le Pôle métropolitain mène, avec les acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur, une démarche sur l'établissement d'une offre complémentaire, en réseau sur le territoire et avec les différents pôles d'enseignement rhônalpins et départementaux.

A travers cette démarche soutenue par le CPER, il s'agit d'initier un projet de développement de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur du territoire du Genevois français, dans la dynamique du Grand Genève. Ainsi, il s'agit d'engager :

- à partir des entreprises et acteurs du territoire, un réseau et une fonction d'interface entre les forces économiques et d'innovation de Rhône-Alpes et de la Suisse romande ;
- un développement répondant à la fois aux besoins locaux et visant la coopération transfrontalière ;
- des actions de coopérations transfrontalières comme levier de croissance et de développement pour les établissements de recherche, d'enseignement supérieur et d'innovation de Rhône-Alpes et du Grand Genève ;
- des expérimentations comme principe d'action.

Dans ce cadre, divers projets sont en cours, liés aux axes de développement de la démarche Eco-cité et aux axes du SRDEII : Déploiement d'un site universitaire sur la ZAC Etoile Annemasse Genève, Cité Internationale des Savoirs à Ferney-Voltaire, ESI Archamps, ENILV à la Roche-sur-Foron.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait intégrer ces projets dans le SRADDET.

**En pièce jointe** : Contribution du Pôle métropolitain du Genevois français au SRDEII et au SRESRI.